



“ S’engager vers un objectif 100 % collectés - 100 % recyclés ”

➤ Comment la filière fruits et légumes est-elle affectée par la crise du recyclage des plastiques ?

« Cette crise a pour origine la fermeture des frontières chinoises aux déchets plastiques. L’Europe croule sous les stocks de plastiques, notamment d’origines industrielle et commerciale, plus faciles et moins coûteux à recycler que les films agricoles. L’effondrement des prix des matières recyclées a provoqué la fermeture de l’usine Sopave en Aveyron spécialisée dans le recyclage des films de maraîchage. Nous manquons actuellement de capacité de recyclage pour les films de paillage les plus souillés et donc difficiles à recycler. Par conséquent, plus de 10 000 tonnes de films de paillage ne pourront pas être recyclés en 2018 et seront envoyées à l’enfouissement. L’enlèvement des films usagés est cependant assuré via les entreprises partenaires de l’éco-organisme A.D.I.VALOR

(Agriculteurs, Distributeurs, Industriels pour la VALORisation des déchets agricoles). Ces déchets sont traités de façon responsable et conformément aux dispositions légales. »

➤ Quelles sont les perspectives pour assurer la pérennité des collectes des films agricoles usagés ?

« L’utilisation des films plastiques en maraîchage ne sera durable que si l’ensemble des acteurs s’engage sur un objectif 100 % collectés - 100 % recyclés. Ce qui revient à dire « J’achète un film propre et je rends un film propre ». Deux actions sont engagées par le CPA et A.D.I.VALOR pour rendre cet objectif réalisable. L’une, la technologie RAFU, mise au point par Invenio, permet de réduire la quantité de saleté, responsable des coûts sur les films. Elle doit être utilisée par le plus grand nombre de maraîchers. La seconde concerne un projet d’unité industrielle de

nettoyage qui permettra de rendre ces films de nouveau attractifs pour les recycleurs. Nous reviendrons ainsi à la situation de 2016, où 100 % des films collectés étaient effectivement recyclés. Ces évolutions auront un coût. Pour en assurer le financement, l’éco-contribution⁽¹⁾ de certains produits⁽²⁾ augmente. C’est le prix à payer pour pouvoir sécuriser l’emploi des plastiques en agriculture. »

➤ Quelle est la meilleure réponse que les plasticulteurs peuvent apporter ?

« Les plastiques sont utiles à l’agriculture, encore plus avec les restrictions croissantes pesant sur l’utilisation des produits phytosanitaires. Ils sont cependant, eux aussi, « sous surveillance ». La feuille de route française et européenne prévoit 100 % des utilisations recyclées en 2025, avec des restrictions d’usage ou des surtaxations sur les produits sans

solution de valorisation. Les plasticulteurs (utilisateurs, distributeurs et fabricants) doivent se mobiliser pour s’assurer que nos campagnes soient d’une propreté irréprochable. Il faut également augmenter l’incorporation du granule recyclé dans les produits neufs, pour favoriser le recyclage. L’industrie de la plasticulture s’est engagée, dans le cadre de la Feuille de route de l’économie circulaire (FREC), à en incorporer jusqu’à 25 % ; ce qui est un défi technique certain. Les signataires de la Charte 100 % APE soutiennent cette démarche qui s’inscrit totalement dans la responsabilité environnementale de la plasticulture. »

(1) L’éco-contribution s’applique sur le produit neuf et ne finance que les opérations de collecte.

(2) L’éco-contribution du paillage augmente de 20 €/t au 1^{er} janvier 2019.